

VILLE DE CHATILLON-SUR-SEINE  
(Côte d'Or)



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
20 DECEMBRE 2019**

*COMPTE RENDU*

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix neuf, le vingt décembre, à dix huit heures trente, le conseil municipal de Châtillon-sur-Seine, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

**Présidence** : M. Hubert BRIGAND

**Secrétaire de Séance** : Mme Colette ROUSSEL

**Présents** : M. Hubert BRIGAND, M. Roland LEMAIRE, Mme Martine AUBIGNAT, M. François GAILLARD, Mme Valérie DEFOSSE, M. Christian CARNET, Mme Colette ROUSSEL, M. Yves LEJOUR, Mme Séverine MARTIN, M. Stéphane BRULEY, Mme Françoise GEOFFROY, Mme Laurence POCHEVEUX, M. José DIEU, Mme Géraldine PERRAUDIN, M. René PAQUOT, M. Joël MAYER, Mme Françoise FLACELIERE, Mme Louise BAUER, M. Fabrice PEUSSOT, Mme Pierrette NOIROT, M. Jean-Robert BAZOT, Mme Marie-Josèphe WASIK.

**Excusés** : Mme Fabienne OLLIN (pouvoir à Mme Géraldine PERRAUDIN), M. Jérôme VEZIN (pouvoir à M. Stéphane BRULEY), Mme Christine CHAUMONNOT (pouvoir à Mme Pierette NOIROT), M. Vincent MALNOURY (pouvoir à Madame Martine AUBIGNAT).

**Absents** : M. Patrice KLEIN, M. Fikret ASLAN, M. Franck NALYSNYK,

---

## SOMMAIRE

1. Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2019	page 04
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire	page 04
3. N° 2019 – 212 – Transfert des ensembles immobiliers de COALLIA à COALLIA HABITAT Garantie d’Emprunts	page 04
4. N° 2019 – 213 – Suppression des budgets annexes Théâtre et Bâtiments industriels et commerciaux (B.I.C) au 31 décembre 2019	page 05
5. N° 2019 – 214 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget principal de la Ville	page 05
6. N° 2019 – 215 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe du lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes	page 12
7. N° 2019 – 216 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe Le Marignan	page 13
8. N° 2019 – 217 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe de l’assainissement	page 14
9. N° 2019 – 218 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe de l’Eau	page 15
10. N° 2019 – 219 – Exercice 2019 – Budget principal de la Ville – Décision modificative n°2	page 17
11. N° 2019 – 220 – Exercice 2019 – Budget annexe du lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes – Décision modificative n°2	page 18
12. N° 2019 – 221 – Exercice 2019 – Budget annexe Le Marignan – Décision modificative n° 2	page 19
13. N° 2019 – 222 – Exercice 2020 – Attribution subventions aux Associations Locales	page 19
14. N° 2019 – 223 – Exercice 2020 – Attribution subvention à la Mission Locale des Marches de Bourgogne	page 22
15. N° 2019 – 224 – Exercice 2020 – Tarifs communaux	page 22
16. N° 2019 – 225 – Participation financière de la commune à une sortie sportive au ski de l’école élémentaire Carco	page 28
17. Questions diverses	page 29

**Les documents annexes aux délibérations proposées et non joints au présent rapport sont consultables en Mairie aux heures d’ouverture auprès du service du Conseil Municipal**

- Budgets primitifs 2019 de la Ville et des budgets annexes

## **1) Observation sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2019**

### **2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Par décision n° 2019-194 du 25 novembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AB n° 132 situé 12 rue Maréchal Leclerc.

Par décision n° 2019-195 du 25 novembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AE n° 284 sis rue Thurot et le bien cadastrés sections AE n° 285 et n°286 situés rue du Bourg.

Par une décision n° 2019-196 du 28 novembre 2019, la Ville a conclu un contrat de location d'un local sis 2 ter rue de la Libération à l'Association « Culture et Bibliothèque pour Tous » représentée par sa Présidente Madame Nicole Fournier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par une décision n° 2019-197 du 03 décembre 2019, la Ville a signé une convention d'occupation précaire d'un hangar sis rue de Cramont à l'EPLEFPA La Barotte du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Par une décision n° 2019-198 du 05 décembre 2019, la Ville a attribué des marchés de travaux de désamiantage, dépollution et démolition du site de l'ancienne fonderie.

Par décision n° 2019-200 du 09 décembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AE n° 217 sis 15 rue du Recept.

Par décision n° 2019-201 du 09 décembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AB n° 364 et 363 sis 40 rue Maréchal de Lattre de Tassigny et rue du Guichet.

Par décision n° 2019-202 du 09 décembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AR n° 215, 216 et 293 situés rue de la Pidance.

Par décision n° 2019-203 du 09 décembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AB n° 170 situé 7 rue Saint Vorles.

Par décision n° 2019-204 du 09 décembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section AE n° 298 situé 9 rue Saint Germain.

Par décision n° 2019-205 du 09 décembre 2019, la Ville a renoncé à son droit de préemption urbain sur le bien cadastré section YS n° 24 situé lieu-dit « au chemin des tierces ».

### **3) N° 2019 – 212 – Transfert des ensembles immobiliers de COALLIA à COALLIA HABITAT - Garantie d'Emprunts**

Dans le cadre du transfert des ensembles immobiliers propriétés de COALLIA à Châtillon-sur-Seine, à savoir les immeubles sis 6, rue de la Charme et 23, rue de la Feuillée, à COALLIA HABITAT, il est demandé à la Ville de Châtillon-sur-Seine d'apporter sa garantie communale aux 2 emprunts suivants souscrits par COALLIA HABITAT pour ces acquisitions :

- 
- Un emprunt de 321 500 € d'une durée de 35 ans souscrit auprès de la Banque des Territoires avec un TEG annuel de 0,55 % avec comme taux d'intérêt sur la période le taux du livret A – 0,2%.
  - Un emprunt de 241 843 € d'une durée de 35 ans souscrit auprès de la Banque des Territoires avec un TEG annuel de 0,55 % avec comme taux d'intérêt sur la période le taux du livret A – 0,2%.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* d'accorder à COALLIA HABITAT la garantie communale pour ces deux emprunts dans le cadre de cette opération de transfert.

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**4) N° 2019 – 213 – Suppression des budgets annexes Théâtre et Bâtiments industriels et commerciaux (B.I.C) au 31 décembre 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L1412-1 et L1412-2 qui prévoient que les services peuvent faire l'objet d'une individualisation au sein d'un budget annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L2121-4 qui prévoit une autonomie financière des régies retraçant les services publics,

Considérant la demande de la Direction des Finances Publiques relative aux budgets annexes B.I.C. et Théâtre,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* de procéder à la dissolution au 31 décembre 2019 des budgets annexes B.I.C. et Théâtre et de les intégrer au budget principal sous la forme de deux services gérés Hors Taxes.

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjoint aux finances, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**5) N° 2019 – 214 – Exercice 2020 - Budget primitif du budget principal de la Ville**

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 novembre 2019 dernier a mis en avant les projets de la municipalité pour l'année 2020.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui, a été bâti en tenant compte des orientations annoncées lors de ce même débat pour la Ville de Châtillon-sur-Seine.

Une présentation retraçant les informations financières essentielles détaillée ci-après a été réalisée.

<b>Situation financière de la Ville de Châtillon/seine</b> (Sources DGFIP)
---

### **Réduction massive de la dette**

La dette par habitant s'élève à 98 € contre 585 € pour les communes de la région de même catégorie démographique (1 014 au niveau national). Elle est inférieure de près de 6 fois à celle de la moyenne régionale.

### **Montant des annuités**

Le remboursement des annuités s'élève à 57 € par an et par habitant. Il est nettement inférieur à la moyenne régionale qui est de 95 € (141 € au niveau national).

### **Marge pour financer les investissements**

La marge d'autofinancement (dette retirée) atteint 251 € par habitant contre 156 € par habitant pour les communes de même importance dans la région (149 € au niveau national), soit 60 % supérieure.

### **Le fonds de roulement**

Ce fonds s'élève à 1 905 € par habitant, alors qu'il n'est que de 976 € en moyenne dans la région (et 453 au niveau national); il est près de 2 fois supérieur à la moyenne régionale.

### **Les taux d'imposition**

Les taux d'imposition sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en moyenne dans la Région.

### **Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 41,12 % des charges de fonctionnement contre 48,19 au niveau régional et 51,40 au niveau national.

### **Les taux d'imposition**

La taxe d'habitation est celle qui concerne tous les habitants de notre ville. Son taux en 2018 était de 13,92 %. Dans la Région, il était en moyenne de 18,95 %. En 2019, ce taux de 13,92 % a été maintenu à Châtillon-sur-Seine.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est celle qui est regardée par tous les investisseurs. Son taux en 2018 était de 15,15 % contre 18,03 % en moyenne dans la Région. En 2019, le taux a également été maintenu.

---

La C.F.E. (Contribution foncière des entreprises) qui peut être assimilée en partie à l'ancienne taxe professionnelle intéresse directement toutes les entreprises, petites ou grandes, commerces, artisans. Le taux de 14,51 % en 2018 est inférieur au taux moyen régional de 19,42, ce taux a également été maintenu en 2019.

### Les priorités du budget 2020

Certains gros programmes d'investissement vont faire l'objet de report de crédits automatiques et d'ajustements sur 2020 afin de permettre leur poursuite.

Il s'agit en particulier de :

\*la création d'une médiathèque

\* la construction de pavillons destinés à la location du centre-ville

\*dispositif d'aides au commerçant

Par ailleurs, pour l'année 2020, il a fallu tenir compte des inscriptions de nouveaux crédits budgétaires :

\*du besoin de la population pour le maintien des services sur place au quotidien, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la culture et du rôle que la Ville se doit de jouer dans ce cadre,

\*de la volonté municipale de soutenir l'activité de l'ensemble de ses commerces de proximité,

\*des engagements de l'Etat en matière de réduction des Dépenses Publiques qui viennent modifier l'équilibre et l'architecture financière des budgets locaux en modifiant les dotations financières,

\*des politiques de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe relatives aux aides envers les collectivités,

\*des capacités d'endettement et d'investissement de la Ville dans le respect de la pression fiscale sur les citoyens,

\*du rôle moteur que doit jouer la ville centre du Pays Châtillonnais pour faire évoluer tout le Pays Châtillonnais, les deux étant indéniablement liés dans leur évolution,

\*la prise en compte au niveau des dépenses de fonctionnement des engagements pris lors des derniers exercices au niveau de plusieurs opérations tout en continuant la politique de maîtrise et de rigueur qui est celle de la Ville depuis de nombreuses années,

De par sa politique de rigueur de gestion et de désendettement menée depuis maintenant plus de quinze ans, la Ville de Châtillon-sur-Seine a su se dégager des marges de manœuvre et une capacité d'autofinancement qui lui permettent de mener à bien tous les investissements prévus sans emprunt, l'emprunt affiché ne sera d'aucune utilité après la reprise des résultats en cours d'année.

Ces propositions seront détaillées plus tard dans le présent document mais peuvent être présentées en fonction des choix faits par la collectivité, principalement afin de la doter d'équipements de qualité tant au niveau scolaire que culturel et sportif pour la rendre la plus attractive possible et pour offrir à la population tous les services nécessaires.

Soucieuse du principe de transparence et de sincérité en la matière, cette proposition de budget est le fruit d'une solide réflexion sur les besoins et les possibilités de la Ville et se borne à inscrire des projets réalisables, sauf contretemps imprévisibles, dès 2020.

Bien entendu, en fonction de l'avancée des dossiers et la survenance d'éléments nouveaux, des crédits pourront être ajoutés ou supprimés pour adapter le budget aux besoins de la collectivité.

La section de fonctionnement a, cette année encore, été construite dans un souci d'optimisation de tous les chapitres de dépenses en adéquation avec les besoins évalués par chacun des services et des impératifs du Service Public. Animée depuis quelques années, par une démarche de rationalisation des moyens, force est de constater que les marges de manœuvres en la matière se sont considérablement réduites.

La Ville se doit en effet de continuer d'assumer certains postes de dépenses tels que le soutien au programme de voirie 2020 exécuté par le SIVOM et la participation aux travaux du SICECO qui viennent de fait augmenter la section de fonctionnement.

L'élaboration de ce budget tient compte, bien évidemment, de la poursuite de la volonté de la municipalité de maîtriser les taux d'imposition.

Enfin, ce budget vise à maintenir un niveau de services et d'interventions de la commune auprès de la population, soit directement, par ses actions, soit indirectement par ses subventions auprès des associations locales en adéquation avec leurs actions et leurs implications locales.

Par ailleurs, les budgets annexes Théâtre et Bâtiments Industriels et Commerciaux ayant été supprimés, ce budget intègre les crédits affectés à ces services.

Ainsi on peut présenter le budget principal de la ville de manière synthétique comme suit :

## **PRÉSENTATION DU BUDGET 2020**

Le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020, soumis ici à délibération du conseil municipal s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **14 283 255,00 €** dont **7 383 955,00 €** pour la section de fonctionnement et **6 899 300,00 €** pour la section d'investissement.

### **1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement**

\* le chapitre 011 "*CHARGES DE GESTION GENERALE*" pour un montant total de **2 915 450,00 €** qui se décompose principalement de la façon suivante :

- les crédits nécessaires aux achats non stockables (eau, énergie, ...), les produits d'entretien, de voirie, les fournitures scolaires, de bureau, l'alimentation, les produits pharmaceutiques, l'habillement, les abonnements bibliothèque...

- les crédits nécessaires aux prestations de services avec les entreprises (éclairage public, entretien des espaces verts, balayage des rues, ...).

- les rémunérations d'intermédiaires (percepteur, appel aux entreprises pour les travaux d'entretien...), les frais d'actes et de contentieux, les frais de publicité et publications diverses, les frais de transports, de mission et de réceptions, les frais de télécommunications et d'affranchissement.



---

- les crédits nécessaires au paiement des taxes foncières, taxes sur les spectacles.

\* le chapitre 012 "*CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES*" pour un montant total de **2 648 271,00 €** qui se décompose principalement de la façon suivante :

- les cotisations versées au centre de gestion et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ainsi que les cotisations versées au FNAL.

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité ainsi que les charges sociales patronales liées à ces rémunérations (sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, ...).

\* le chapitre 014 "*ATTÉNUATIONS DE PRODUITS*" pour un montant de **18 000,00 €**.

\* le chapitre 65 "*AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*" pour **1 194 338,00 €** concerne les autres charges de gestion courante telles que les indemnités et frais de mission du maire et des adjoints, les contingents et participations obligatoires (contingent d'incendie, les contributions au SIVOM, au SICECO...) ainsi que les subventions aux associations locales.

\* le chapitre 66 "*CHARGES FINANCIERES*" pour **4 895,95 €** enregistre les charges rattachées à la gestion financière.

\* le chapitre 67 "*CHARGES EXCEPTIONNELLES*" pour **36 500,00 €** concerne les bourses et prix, les titres annulés sur exercices clos.

\* le chapitre 68 (042) "*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*» pour **542 500,05 €** enregistre les dotations aux amortissements.

\* le chapitre 022 "*DÉPENSES IMPRÉVUES*" pour **24 000,00 €**.

#### 1-2 Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget 2020 s'appuie cette année encore sur une grande prudence compte tenu de la conjoncture économique.

Les ressources de fonctionnement peuvent être décomposées en trois grandes masses : les recettes liées à l'utilisation du patrimoine et à l'activité des services, celles provenant de diverses aides et celles relatives aux impôts.

##### Les recettes liées à l'utilisation du patrimoine et à l'activité des services

Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la facturation de diverses prestations (de la bibliothèque, de l'école de musique, de la piscine et du cinéma ...) ainsi que de la location de divers éléments du patrimoine (Salles...). Elles s'élèvent à **1 124 757,69 €** et se décomposent comme suit :

\* le chapitre 013 «*ATTENUATION DES CHARGES* » pour **56 499,62 €** enregistre les recettes relatives aux charges de personnel (remboursements des indemnités journalières...)

\* le chapitre 70 «*PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES* » pour **474 050,00 €** enregistre les recettes liées aux produits des services du domaine et des ventes diverses (vente des coupes de bois, concessions funéraires, droits d'occupation du domaine public, remboursement du budget annexe Théâtre pour l'emprunt et les salaires, remboursement d'assurances.....)

\* le chapitre 75 «*AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE* » pour **594 208,07 €** enregistre les revenus des immeubles et les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires.

##### Les recettes provenant de diverses dotations et aides

\* le chapitre 74 pour **2 221 110,00 €** dont 1 200 000 € pour la Dotation Forfaitaire versée par l'État à notre commune et le solde concernant diverses subventions ou dotations de l'Etat, de la Région, du Département et autres, ainsi que les produits provenant des compensations des exonérations sur les diverses taxes.

Les recettes liées aux impôts et taxes

Qu'il s'agisse d'impôts directs locaux, d'impôts sur les ménages et/ou les entreprises, que la fiscalité soit locale ou nationale, directe ou indirecte, taxes et redevances diverses, notamment d'utilisation du domaine public, leur montant total s'élève à **3 876 060,00 €**.

1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

11. Les dépenses d'investissement

Les principales opérations de la section d'investissement se trouvent résumées dans le tableau qui suit :

<b>BP 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES</b>		
<b>Administration générale</b>		
Mobilier divers		<b>30 000,00 €</b>
Informatique		<b>40 000,00 €</b>
panneaux d'information		<b>50 000,00 €</b>
subventions d'investissement commerces – bâtiments centre ville		<b>200 000,00 €</b>
Logiciel		<b>30 000,00 €</b>
<b>Equipements sportifs</b>		
piscine	matériel divers	<b>14 800,00 €</b>
piscine	Installations ludique	<b>300 000,00 €</b>
piscine	travaux façade, vestiaires	<b>25 000,00 €</b>
salle Schreder	chaufferie	<b>120 000,00 €</b>
Stade Gaston Paris	vestiaires	<b>100 000,00 €</b>
Equipements sportifs	matériel	<b>20 000,00 €</b>
Salle Vêque	sol grande salle	<b>150 000,00 €</b>
<b>Tourisme</b>		
Camping	travaux	<b>10 000,00 €</b>
<b>Urbanisme</b>		
Urbanisme	acquisition terrains	<b>50 000,00 €</b>
Urbanisme	acquisition terrain bâti	<b>100 000,00 €</b>
Urbanisme	logiciels	<b>2 000,00 €</b>
<b>Culture</b>		
médiathèque	équipement	<b>450 000,00 €</b>
médiathèque	travaux	<b>50 000,00 €</b>
théâtre	logiciel	<b>1 000,00 €</b>
théâtre	outillage	<b>10 000,00 €</b>
théâtre	informatique	<b>5 000,00 €</b>
théâtre	véhicule	<b>1 500,00 €</b>

théâtre	mobilier	500,00 €
théâtre	matériel	10 000,00 €
théâtre	travaux	10 000,00 €
Cinéma	matériel	10 000,00 €
Bibliothèque	Mobilier	1 000,00 €
Bibliothèque	informatique	2 000,00 €
Bibliothèque	matériel	500,00 €
école de musique	informatique	2 000,00 €
école de musique	instruments	11 000,00 €
école de musique	matériel	2 000,00 €
<b>Patrimoine ancien</b>		
église St Jean	travaux 1ère tranche	1 300 000,00 €
église St Nicolas	études	25 000,00 €
<b>Équipement divers</b>		
aire de jeux pour enfants		25 000,00 €
matériel de projection fixe salle ERL		30 000,00 €
aéromodélisme		30 000,00 €
Sculpture foire		4 000,00 €
<b>Écoles</b>		
travaux		92 000,00 €
Equipements		40 000,00 €
<b>Patrimoine divers</b>		
Logements municipaux place Marmont	travaux de rénovation	36 000,00 €
gendarmerie	travaux de rénovation	50 000,00 €
Remplacement poteaux incendie		10 000,00 €
Défense incendie	1ère tranche des travaux de renfort	125 000,00 €
bâtiment artisanal		10 000,00 €
abattoir	travaux	70 000,00 €
décorations de Noël	illuminations	10 000,00 €
centre ville	travaux de réhabilitation 1ère tranche	1 500 000,00 €
cimetière st Thibault	aménagement paysager	15 000,00 €
colombarium		5 000,00 €
maison de santé		500 000,00 €
cimetières	Travaux d'exhumation	5 000,00 €
<b>Services techniques</b>		
ateliers municipaux	toiture silo à sel	30 000,00 €
extincteurs		2 000,00 €
plantations d'arbres		5 000,00 €
Forêt communale		10 000,00 €
Renouvellement mobilier urbain		15 000,00 €
Aménagement site ex-fonderie		600 000,00 €
achat véhicule ST		60 000,00 €

Petit matériel espaces verts et S.T.	8 000,00 €
matériel divers (bâches, stands et chaises)	10 000,00 €
illuminations	10 000,00 €
Signalisation	10 000,00 €
Pavoisement	5 000,00 €
<b>Divers</b>	
Amortissement des Subventions d'investissement	12 000,00 €
Cautions loyer	2 000,00 €
Travaux en régie	150 000,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>270 000,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES PREVISIONNELLES Budget Ville</b>	<b>6 899 300,00 €</b>

## 12. Les recettes d'investissement

Elles concernent principalement :

- \* le chapitre 10 pour 230 000 € (FCTVA et Taxe d'aménagement).
- \* le chapitre 16 pour 4 459 240,95 € affectés principalement au financement des opérations d'investissement par l'emprunt nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif.
- \* le chapitre 27 correspondant au remboursement des avances accordées aux budgets annexes pour 855 559 €.
- \* le chapitre 28 correspondant aux opérations d'ordre liées aux amortissements des immobilisations pour 542 500,05 €.

-----

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-175 du 21 novembre 2019 adoptant le Débat d'Orientation Budgétaire 2020,

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, tel que présenté ci-dessus.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, où apparaissent pour information les programmes d'investissement.

### **6) N° 2019 – 215 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe du lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes**

Ce budget du Lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 455 382,00 € dont 235 196,00 € pour la section de fonctionnement et 220 186,00 € pour la section d'investissement.

Il est tenu compte ici du stock de terrains aménagés susceptibles d'être vendus dans l'année.

## **I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Les dépenses et les recettes d'investissement**

Cette section est strictement identique tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 220 186 € correspond à la valorisation des terrains aménagés.

## **II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Les dépenses et les recettes de fonctionnement**

Comme pour la section d'investissement, cette section répond aux mêmes règles d'équilibre.

En dépenses, les crédits inscrits sont les suivants :

- \*au chapitre 65 : 10,00 € correspondant à des arrondis de TVA,
- \*au chapitre 011 : 15 000,00 prévus pour des travaux divers
- \*au chapitre 042 : 220 186 € relatifs aux opérations de variation des stocks de terrains aménagés.

En recettes,

- \*le chapitre 70 correspond à la vente des terrains pour un montant de 160 000 €
- \*le chapitre 75 correspond aux arrondis de TVA pour un montant de 10,00 € et à la prise en charge du déficit.
- \*Par le budget principal pour 60 186,00 €

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe du « Lotissement communal, artisanal, industriel et commercial, route de Troyes » pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

## **7) N° 2019 – 216 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe Le Marignan**

Ce budget du Lotissement « Le Marignan » s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 650 383,00 € pour la section de fonctionnement et de 650 373,00 € pour la section d'investissement.

## **I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Les dépenses et les recettes d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

---

\* Le chapitre 16 pour 650 373,00 € en opération réelle correspondant au remboursement de l'avance du budget principal

Les recettes d'investissement :

\* Le chapitre 040 pour 650 373,00 € en opération d'ordre correspondant au stocke de terrains aménagés.

## **11- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Comme pour la section d'investissement, cette section répond aux mêmes règles d'équilibre.

### **Les dépenses et les recettes de fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement :

\* Le chapitre 042 pour 650 373,00 € est relatif aux opérations de variation des terrains aménagés en opération d'ordre.

Les principales recettes de fonctionnement :

\* Le chapitre 70 pour 577 022,00 € concerne la vente des terrains en opération réelle.

\* le chapitre 75 avec 73 361,00 € dont 73 351,00 € de prise en charge par le budget principal

### **Il est proposé au conseil municipal :**

\* d'approuver le budget primitif du budget annexe du lotissement communal « Le Marignan » pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.

\* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

## **8) N° 2019 – 217 – Exercice 2020 – Budget primitif du budget annexe de l'assainissement**

Le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020, s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 035 100,00 €, dont 787 100,00 € pour la section d'exploitation et 248 000,00 € pour la section d'investissement.

### **1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1-1 Les dépenses d'investissement**

Dépenses réelles :

1/ le chapitre 23 pour 200 000,00 € au titre de travaux divers sur le réseau.

2/ le chapitre 020 pour 12 000,00 € correspondant aux dépenses imprévues lequel pourra être individualisé par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

#### **1-2 Les recettes d'investissement**

Le chapitre 16 pour 113 000,00 € correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre si besoin.

Les crédits inscrits au chapitre 040 correspondent à des opérations d'ordre pour les amortissements pour un montant de 135 000,00 €.

## **2- LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **2-1 Les dépenses d'exploitation**

#### Dépenses réelles :

1/ le chapitre 011 pour 214 100,00 € au titre des charges diverses de la gestion courante et notamment :

- \* des fournitures d'entretien, de petit équipement et de petits travaux
- \* entretien et réparations
- \* publicités et publications
- \* des taxes foncières

2/ le chapitre 65 pour 430 000 € destinés à couvrir la participation au SIVOM pour la station d'épuration.

3/ le chapitre 022 pour 8 000 € correspondant aux dépenses imprévues lesquelles pourront être individualisées par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

Les crédits inscrits au chapitre 042 à hauteur de 135 000,00 € correspondent à des opérations d'ordre pour les amortissements.

### **2-2 Les recettes d'exploitation**

#### Principales recettes réelles :

1/ Au chapitre 70 pour 750 600 €, les crédits correspondent au produit de la redevance d'assainissement

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

\* d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020, tel que présenté ci-dessus.

\* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

## **9) N° 2019 – 218 – Exercice 2020 - Budget primitif du budget annexe de l'eau**

Le projet de budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020, s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 603 200,00 €, dont 210 000,00 € pour la section d'exploitation et 1 393 200,00 € pour la section d'investissement.

---

## **1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1-1 Les dépenses d'investissement**

#### Principales dépenses réelles :

1/ au chapitre 23 pour 1 380 000 € au titre principalement des travaux d'interconnexion avec le réseau de la Commune de Sainte-Colombe-sur-Seine:

2/ au chapitre 020 pour 10 000 € correspondant aux dépenses imprévues qui pourront être individualisées par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

### **1-2 Les recettes d'investissement**

#### Recettes réelles :

Le chapitre 16 pour 1 364 700 € correspond à un emprunt d'équilibre.

## **2- LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **2-1 Les dépenses d'exploitation**

#### Principales dépenses :

1/ le chapitre 011 pour 171 500 € au titre notamment :

- \* de travaux d'entretien et de réparations diverses
- \* de frais d'honoraires et frais de publicité
- \* des taxes foncières

2/ le chapitre 022 pour 10 000 € correspondant aux dépenses imprévues et pourra être individualisé par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

### **2-2 Les recettes d'exploitation**

#### Recettes réelles :

1/ le chapitre 70 pour 192 000,00 € dont 162 000,00 € correspondant au produit de la vente d'eau essentiellement.

2/ le chapitre 75 pour 14 800,00 € correspondant au remboursement de produits prévus dans le contrat d'affermage.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020, tel que présenté ci-dessus.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.



**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**10) N° 2019 – 219 – Exercice 2019 – Budget principal de la Ville – Décision modificative n°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-198 du 21 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'année 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster certains crédits

**Il est proposé au conseil municipal :**

\* d'adopter la délibération modificative n°2 du budget principal de la commune pour l'exercice 2019 suivant le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
				7551	Remboursement budget annexe		222 226,00 €
				6419	Atténuation de charges		1 362,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			<b>223 588,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2313 – opération 74			2 000,00 €	1322	Subvention région		57 425,00 €
				1341	DETR		18 340,00 €
				1323	Département		139 258,93 €
				1321	Subvention État		23 878,57 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>238 902,50 €</b>

\* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjoint aux finances, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**11) N° 2019 – 220 – Exercice 2019- Budget annexe du lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes – Décision modificative n°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-200 du 21 décembre 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe du lotissement communal, artisanal, industriel et commercial de la route de Troyes pour l'année 2019,

Vu la délibération n° 2019-107 du 26 juin 2019 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement communal, artisanal, industriel et commercial de la route de Troyes pour l'année 2019,

Il convient d'ajuster les crédits pour ajuster les stocks.

**Il est proposé au conseil municipal :**

\* d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe du lotissement communal artisanal, industriel et commercial de la route de Troyes pour l'exercice 2019 suivant le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
				71355 (042)	Variation de stocks des terrains aménagés		20 000,00 €
TOTAL				TOTAL			
				20 000,00 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
3555 (040)	Terrains aménagés		20 000,00 €				
1678	Remboursement avance	20 000,00 €					
TOTAL		20 000,00 €	20 000,00 €	TOTAL			

\* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjoint aux finances, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**12) N° 2019 – 221 – Exercice 2019 – Budget annexe du lotissement Le Marignan – Décision modificative n° 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-201 du 21 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif du lotissement Le Marignan pour l'année 2019,

Vu la délibération n° 2019-108 du 26 juin 2019 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe du Lotissement Le Marignan pour l'exercice 2019,

**Il est proposé au conseil municipal :**

\* d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe du Lotissement « Le Marignan» pour l'exercice 2019 suivant le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6522	Reversement sur budget principal		222 225,03				
TOTAL			222 225,03	TOTAL			

\* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjoint aux finances, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière,

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**13) N° 2019 – 222 – Exercice 2020 – Attribution subventions aux Associations Locales**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes déposées par les associations sollicitant le concours financier de la Ville,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du \_\_\_\_\_,

Considérant qu'il a été tenu compte :

- par les associations sportives du nombre d'adhérents et notamment du nombre de jeunes, de la fréquence et de la nature des compétitions, des kilomètres effectués pour les sorties,
- pour les autres associations, de la nature des projets envisagés pour 2020,

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant Subvention</b>	<b>Subvention Exceptionnelle</b>	<b>TOTAL 2020</b>
<b>CULTURE- JEUNES</b>			
Lyre	3500	600	4100
France Accordéon	700	0	700
ACTE	11000	0	11000
Châtillon 2000	200	0	200
Association Culturelle Châtillon.	400	0	400
Association St Vorles	200	6000	6200
Chorale des sans voix	1000	0	1000
Amis du Châtillonnais	700	0	700
Tape Chaudrons	500	1800	2300
MJC	70000	0	70000
Mission Locale	6700		6700
Bibliothèque pour tous	500	0	500
<b>TOTAL</b>	<b>95400</b>	<b>8400</b>	<b>103800</b>
<b>ASS. SPORTIVES</b>			
UCCF	9500	4310	13810
Aéro-club Châtillon.	1000	0	1000
Archers Fontaine Ducs	2100	85	2185
La Châtillonnaise Basket Ball	2750	635	3385
Badminton	1050	181	1231
Boxe Pieds Poings	1600	270	1870
Cavaliers Châtillonnais	1000	400	1400
Châtillon. Cyclotouriste	550	0	550
Châtillon. gymnastique	6600	17160	23760
Club de Tir Châtillon.	1650	45	1695
Collège F. des Ducs	350	0	350
Foulée	1300	0	1300

Châtillonnaise			
Châtillonnaise de musculation	2500	0	2500
Châtillon. Hand-Ball	5800	1180	6980
Judo Club Châtillonnais	1900	1940	3840
Karaté Club Châtillonnais	800	1070	1870
Lycée D. Nisard	1500	0	1500
Model Club Châtillonnais	400	0	400
OMS Châtillon	10500	0	10500
Pétanque Châtillonnaise	700	0	700
Châtillon Promotion Rugby	3000	330	3330
Amicale Sapeurs Pompiers	2000	0	2000
Tennis Club Châtillonnais	3100	1373	4473
Tennis de table Châtillon.	1000	0	1000
Vélo Club Châtillon.	1500	5400	6900
Châtillon Volley Ball	300	0	300
Châtillon natation	0	495	495
ECRAC	2700	220	2920
LA MOUCHE CHATILLONNAISE	200	0	200
Ecole St Vincent	100	0	100
AS LEGTA Semur-Chatillon	0	0	0
MJC	0	1233	1233
RANDO CLUB	500	0	500
<b>TOTAL</b>	<b>67950</b>	<b>36327</b>	<b>104277</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>			
Alcool Assistance	300	0	300
Distraction des Malades	400	0	400
Donneurs de sang	230	0	230
Amicale du Personnel Communal	6300	0	6300
Les Vitrines du Pays Châtillonnais	5000	0	5000
La Prévention Routière	250	0	250

Châtillon Initiatives	34000	0	34000
Comité d'Amitié et d'Echange Européens	3000	0	3000
<b>TOTAL</b>	<b>49480</b>	<b>0</b>	<b>49480</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>212830</b>	<b>44727</b>	<b>257557</b>

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* de fixer, conformément au tableau ci-dessus, les subventions de fonctionnement versées aux associations au titre de l'exercice 2020.

\* d'autoriser Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, et notamment les conventions d'objectifs avec les associations Chatillon-Initiative, Acte, MJC, Châtillonnaise Gymnastique, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\* d'imputer les dépenses afférentes à l'exécution de la présente délibération à l'article 6574 « *subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé* » du budget communal 2020.

**DECISION :** le Conseil Municipal accepte par 26 voix pour et 3 absentions , les propositions ci-dessus.

**14) N° 2019 – 223 – Exercice 2020 - Attribution subvention à la Mission Locale des Marches de Bourgogne**

La Ville soutient depuis de nombreuses années la Mission Locale dont la vocation est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans du Pays Châtillonnais vers l'emploi, soit directement, soit par l'intermédiaire de formation.

La Mission locale a vocation à œuvrer sur l'ensemble du bassin d'emploi.

Au vu de la demande de la Mission Locale et de l'intérêt de cette structure pour les jeunes de la ville,

Considérant qu'il est important de soutenir l'accès à l'emploi des jeunes,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* de verser une aide à cette structure à hauteur de 6 700 € pour faciliter l'accueil et le suivi des jeunes dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle et sociale au titre de l'année 2020.

\* d'imputer les dépenses afférentes à l'exécution de la présente délibération à l'article 6574 « *subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé* » du budget communal 2020.

\* d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement l'adjoint aux finances, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**15) N° 2019 – 224 – Exercice 2020 – Tarifs communaux**

Vu le CGCT et notamment l'article L2122-222 et plus particulièrement son premier alinéa,

Vu la délibération n° 2014-041 du 30 mars 2014 portant délégation de signature du Maire,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 13 décembre 2019,

**Il est proposé au conseil municipal :**

\* de fixer les tarifs communaux suivant le tableau ci-dessous et les annexes joints à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

SERVICES	TARIFS 2020	
	Habitants de Châtillon-sur-Seine	Extérieurs
BIBLIOTHEQUE/an		
Adultes	10,00 €	15,50 €
Scolaires -collégiens- lycéens- étudiants	3,50 €	5,50 €
Enfants jusqu'à 11 ans	GRATUIT	5,50 €
Carte famille (parents et enfants)	20 €	31 €
Amende de retard	3,00 €	5,00 €
Carte "Professionnels"	3,00 €	9,00 €
Abonnement mensuel	3,50 €	3.50 €
Caution pour emprunts	30,00 €	30,00 €
<b>LOCATIONS DE SALLES</b>		
<i>Centre Social</i>	28,00 €	34,00 €
<i>Salle Japiot</i>		
* 4 heures	5,00 €	11,50 €
* au delà de 4 heures	11,00 €	17,50 €
<i>Salle Converset</i>		
* 4 heures	5,00 €	11,50 €
* au delà de 4 heures	11,00 €	17,50 €
<i>Salle des Conférences</i>		
* 4 heures	12,00 €	17,00 €
* au delà de 4 heures	18,00 €	25,00 €
<i>Salle d'activité attenante à la piscine</i>		
* le créneau de 2 heures	5,00 €	11,50 €
<i>Salle des Bénédictines</i>		
* sans cuisine	48,00 €	55,00 €
* avec cuisine	155,00 €	190,00 €
* Caution pour entretien salle sans cuisine	9,60 €	11,00 €
* Caution pour entretien salle avec cuisine	31,00 €	38,00 €
<i>Cinéma</i>	<i>Cf Annexe jointe</i>	

SERVICES	TARIFS 2020	
<i>Salle Luc Schreder</i>	<i>Cf Annexe jointe</i>	
<i>Théâtre Gaston Bernard</i>	<i>Cf Annexe jointe</i>	
<b>LOCATION DE MATERIEL ET DIVERS</b>		
* caution	10,00 €	100,00 €
* tables (l'unité)	1,80 €	2,35 €
* chaises (l'unité)	0,15 €	0,25 €
* bancs (l'unité)	0,55 €	0,75 €
* barrières (l'unité)	1,00 €	1,20 €
* stand non bâché	8,50 €	11,00 €
* stand bâché	12,50 €	18,50 €
* podium (loc. par jour)	185,00 €	235,00 €
* parquet salle polyvalente	185,00 €	235,00 €
* jardins familiaux (le m²)	0,10 €	0,10 €
CHENIL (par jour)	31,00 €	47,00 €
DROITS DE PLACE du marché	Intérieur du marché	Extérieur du marché
* foire, marché, etc... ml/jour	Forfait annuel de 55 € le mètre linéaire	1 € le mètre linéaire par jour ou Forfait annuel de 28 € le mètre linéaire
<b>AUTRES DROITS DE PLACE</b>		
* exposition perm. véhicules ml/an		8,00 €
* étalages commerçants m2/an		7,00 €
* terrasses des cafés fermées m2/an		6,00 €
* terrasses des cafés plein air m2/an		5,00 €
* fête foraine m2/jour		0,40 €
* cirques / journée		110,00 €
* bals ou prestations artistiques ambulants / journée		110,00 €
<b>SUPPORTS DE COPIES DE DOCUMENTS</b>		
- Impression Noir et blanc par page de format A4		0,18 €
- Internet ou tirage informatique (imprimante)		0,30 €
- pour un cédérom		2,75 €
- copies couleur/copies de plans		Facturation au coût réel



### JOURNEES CHATILLONNAISES

SERVICE	TARIF UNITAIRE
<b>Frais d'inscription</b>	8,00 €
<b>LOCATION :</b>	
CHAPITEAU parqueté emplacement 9 m <sup>2</sup>	155,00 €
Stand de la Ville emplacement 12 m <sup>2</sup>	110,00 €
Stand de la Ville (espace D) emplacement 9m <sup>2</sup> Tarif "associations " et "Savoir-Faire"	35,00 €
Alimentation électrique (2 prises 16 ampères)	46,00 €
Emplacement « espace vert » 1 m <sup>2</sup>	1.00 €/m <sup>2</sup>

### SALON DE L'AUTOMOBILE

SERVICE	TARIF UNITAIRE
exposition permanente de véhicules	Forfait de 25 € le mètre linéaire pour le week-end

### CONCESSIONS CIMETIERES

	Cercueil		Cendres	
15 ans	1,50 X 2,50	150 €	1,20 X 1,20	100 €
30 ans	1,50 X 2,50	250 €	1,20 X 1,20	180 €
50 ans simple	1,50 X 2,50	450 €	1,20 X 1,20	400 €
50 ans double	3 X 2,50	850 €		
Colombarium 15 ans				250 €
Colombarium 30 ans				450 €

## **TARIFS ECOLE DE MUSIQUE** **PAR TRIMESTRE ET PAR PERSONNE**

### **Elèves de Châtillon-sur-Seine**

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>ème</sup> personne	3 <sup>ème</sup> pers. et +
SOLFÈGE OU HISTOIRE DE LA MUSIQUE	40,00 €	30,00 €	20,00 €
Solfège + Instruments à vent ou percussion	75,00 €	56,00 €	38,00 €
Solfège + Piano ou guitare	83,00 €	62,00 €	42,00 €
Djembe	52,00 €	39,00 €	26,00 €
Chorale classique	15,00 €		

### **Elèves de l'extérieur**

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>ème</sup> personne	3 <sup>ème</sup> pers. et +
SOLFÈGE OU HISTOIRE DE LA MUSIQUE	60,00 €	45,00 €	30,00 €
Solfège + Instruments à vent ou percussion	115,00 €	87,00 €	58,00 €
Solfège + Piano ou guitare	127,00 €	96,00 €	64,00 €
Djembe	69,00 €	52,00 €	35,00 €
CHORALE CLASSIQUE	17,00 €		

	Elèves de Châtillon-sur-Seine	Elèves de l'extérieur
Ateliers de Musiques actuelles uniquement	18,00 €	20,00 €
Elèves sociétaires de la Lyre ou de l'Etendard	10,00 €	12,00 €

\* Location d'instrument : 105 € l'année soit 35 € par trimestre.

\* Un ½ tarif est appliqué à la cotisation relative au 2<sup>ème</sup> instrument pratiqué par un même élève en dehors des instruments à vent

\* Le tarif de 15 € sera appliqué à la cotisation relative au 2<sup>ème</sup> instrument pratiqué par un même élève lorsqu'il s'agit d'instruments à vent

\* Pour les inscriptions en cours de trimestre, il sera appliqué un prorata en fonction de la date d'inscription.

**TARIFS PISCINE**

SERVICES	TARIFS 2020	
	CHATILLON	EXTERIEUR
<b>PISCINE</b>		
Enfants de moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Enfants de 3 à 16 ans	2 €	2 €
Adultes	4 €	4 €
Visiteurs	1 €	1 €
Cartes de 10 entrées enfants	15 €	15 €
Cartes de 10 entrées adultes	30 €	30 €
Carte pass fréquentation de 12h à 14h les 10 heures	20 €	20 €
Carte semestrielle	100 €	100 €
Séance prénatale pour les futures mamans	1,50 €	1,50 €
Résidents du foyer H. Baillot et EAJ à Châtillon/Seine	1.50 €	1.50 €
Scolaires : primaires (à l'exception des CE2 – CM1 et CM2) et maternelles de Châtillon/Seine	gratuit	/
Collégiens et Lycéens (avec un minimum de 15 élèves)	1 €/élève	1 €
Élèves des autres établissements scolaires extérieurs	/	2,50 €
Communauté de Communes du Pays Chatillonnais Scolaires : Classes de CE2 – CM1 – CM2	100 € /heure	100 €/heure
séance d'aquagym et d'aquajogging	4 €	4 €
carte 10 séances d'aquagym et d'aquajogging	30 €	30 €
AQUABIKE (45mn) + entrée piscine	6 €	6 €
Cours aquabike (30 mn aquabike + 30 mn natation)	6 €	6 €
Carte 10 aquabike	50 €	50 €
<b>ESPACE FORME (SAUNA-HAMMAM-JACUZZI) + ENTRÉE PISCINE</b>		
Entrée espace forme + piscine	8 €	8 €
Entrée espace forme uniquement	4 €	4 €
Carte 10 entrées espace forme uniquement	30 €	30 €
Carte de 10 entrées	70 €	70 €
Entrée entre 12h et 14h	7 €	7 €
Carte de 10 entrées entre 12h et 14h	65 €	65 €
<b>COURS DE NATATION</b>		
Forfait « j'apprends à nager » : obtention du brevet de 25 m	70 €	70 €
École de natation les 12 séances de 1h	50 €	50 €
Perfectionnement adulte les 12 séances de 1h	60 €	60 €
<b>DIVERS</b>		
Tickets bar	1 € et 2 €	
Perte de la carte Abonné	5 €	
Perte du bracelet Espace Forme	10 €	

**CINEMA**

<b>Tarification des entrées</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Montant</b>
Plein tarif	6,5 €
tarif réduit (étudiants, moins de 18 ans, personnes sans emplois, familles nombreuses, handicapés)	4,00 €
tarif séniors (plus de 65 ans)	5,50 €
tarif scolaires, groupes	3 €
carte 10 entrées	50 €
abonnement semestriel	102 €
abonnement annuel	168 €
film 3 D	majoration de 1,5 €

**TARIFS CHASSE EN FORET COMMUNALE**

<b>Fourniture dispositif de marquage (bracelets)</b>	<b>UNITE</b>
Sanglier	50,00 €/unité
Chevreuil	32,50 €/unité

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**16) N° 2019 – 225 – Participation financière de la commune à une sortie sportive au ski de l'école élémentaire Carco**

L'école élémentaire Carco, par l'intermédiaire de son association sportive, souhaite organiser une activité de ski de fond le 24 janvier prochain à Bellefontaine. 81 élèves habitant à Châtillon-sur-Seine sont concernés.

Le coût de cette activité est estimé à 24 € par élève hors transport.

La participation financière de la Ville est sollicitée pour les élèves résidant à Châtillon-sur-Seine concernés par cette activité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe d'une aide financière à hauteur de 25 % du coût pour les enfants des familles résidant à Châtillon-sur-Seine. Les familles les plus en difficulté pourront s'adresser au CCAS afin d'obtenir une aide supplémentaire.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- \* de participer à ce séjour en apportant une aide de à hauteur de 486,00 € pour les familles des élèves de l'école élémentaire Carco résidant à Châtillon-sur-Seine participant à ce séjour par le biais de l'association sportive de l'école.
- \* d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**16) Questions diverses**

**La séance du conseil municipal du 20 décembre 2019 au cours de laquelle 14 délibérations ont été prises du n°2019-212 au n° 2019-225 a été levée à 19h13.**